

Rapport de la section de Montréal

Mot du président – Printemps 2012



Dans le bulletin précédent, je vous sensibilisais, une autre fois, sur tout le questionnement médiatique en lien avec les régimes de retraite parce que plusieurs points fondamentaux sont soulevés de toutes parts sur ce sujet critique. Quoique chacun ait droit à son opinion à cet égard, elles ne sont pas toutes d'égale valeur, devons-nous dire? Certaines analyses sont exagérées sur le plan de la mise en valeur des faits et par conséquent des conclusions alarmantes qui en découlent. Plusieurs autres font partie d'un matraquage bien orchestré. Certains représentants des retraités réagissent en tentant de se trouver une place honorable dans tout ce tintamarre médiatique. Mais la couverture de presse ne nous favorise pas d'une manière égale face aux représentants des milieux économiques et financiers.

L'ANRF a su réagir rapidement à ce sujet. En effet, le 13 décembre 2011, le bureau national a émis un communiqué pour contrer l'analyse des pensions fédérales de l'institut C.D. Howe qui affirmait que les coûts des pensions des fonctionnaires fédéraux sont à la hausse, mais en partie cachés à la population. L'ANRF, dans sa réaction, fait valoir que ces conclusions sont sans fondement parce qu'elles présentent aux canadiens une vue biaisée de l'état des pensions du secteur public. Pour plus de détails, consultez l'adresse suivante :

http://www.fsna.com/uploads/editor/CD_Howe_Pension_Paper_2011_FSNA_reaction-FR.pdf

L'assemblée générale annuelle de la section se tiendra mercredi le 2 mai 2012 au restaurant *Le Rizz*. Nous avons six postes d'administrateurs qui seront vacants à cette date au sein du conseil d'administration. Si vous êtes intéressés, ou si vous avez des questions, nous vous invitons à communiquer avec notre bureau pour obtenir plus de détails.

Vous remarquerez, que dans ce bulletin, que nous voulons vous approcher pour que vous nous fassiez part de vos expériences de bénévolat. Nous voulons aussi connaître vos expériences remarquables alors que vous étiez au travail au service du gouvernement. Par ailleurs, nous sommes intéressés de connaître les sujets d'actualité qui sont importants pour vous afin d'alimenter un journal qui serait plus en lien avec vos points d'intérêts. Dans ce bulletin, vous trouverez d'autres articles sur la réaction de l'ANRF à propos du régime de la pension de la sécurité de la vieillesse et sur la traduction complète de notre site internet. *BONNE LECTURE*

Jacques Lambert

anrf.president@cadre.qc.ca

L'Association nationale des retraités fédéraux, Section Montréal, est un organisme à but non lucratif, fondé en 1966.

Conseil d'administration

Président

Jacques Lambert

1^{re} vice-président

Jocelyne Wiseman

2^e vice-président

Robert Richard

Secrétaire du Conseil

Vacant

Trésorier

Michel Demers

Administrateurs

Denis Brunette

Camille de Varennes

Pierre Drolet

Nicole Fournier

Loreta Giannetti

Daniel Morin

Raynald Turgeon

Vacant

Président sortant

Aucun

Rédaction

Loreta Giannetti

Jacques Lambert

Robert Richard

Raynald Turgeon

Paul H. Vanasse

Le bureau est ouvert du lundi au vendredi de 10 h à 14 h.

1940, boul. Henri-Bourassa Est,

bureau 300, Montréal H2B 1S1

Tél.: (514) 381-8824

Adresse courriel et Web:

anrf-fsna@cadre.qc.ca

www.anrf-fsna.qc.ca

Printemps 2012

Nos mémoires de fonctionnaires



L'ANRF a comme objectifs depuis sa création en 1963 de défendre les intérêts des retraités fédéraux et de protéger leurs prestations. Un des intérêts que nous avons à défendre est l'image du retraité fédéral trop souvent malmené par les

médias ou le public qui croit que ce retraité « jouit d'une retraite en or après avoir travaillé à rien faire dans la fonction publique fédérale ». Ces préjugés tiennent souvent plus des « clichés de salon » que de la réalité.

Maintenant que vous avez pris votre retraite et que vous avez sans doute plus de temps pour vous remémorer vos valeureuses expériences de travail comme fonctionnaire fédéral, nous aimerions mieux connaître vos « Mémoires ». Notre but est de mieux faire connaître notre contribution comme fonctionnaire fédéral dédié au bien-être des citoyens, mais cette fois-ci, vu par les acteurs des services aux citoyens.

Ce n'est pas parce que nous sommes devenus « séniors » que nous n'avons plus de passé!

Alors, faites nous savoir ce qui vous a le plus motivé dans votre travail d'ancien fonctionnaire. Quelles sont les expériences qui vous ont le plus marquées ou l'expérience la plus gratifiante dans cet emploi? Faites une place à vos souvenirs récents ou passés et prenez le temps de nous envoyer un ou deux paragraphes sur une expérience remarquable qui a été, pour vous, une source de fierté, de plaisir et de réalisation personnelle dans votre ancienne vie de fonctionnaire fédéral. Nous voulons publier un recueil de vos petites histoires mémorables que nous aurons reçues.

Au plaisir de vous lire.

Écrivez – nous par courriel à : anrf-fsna@cadre.qc.ca
ou par écrit à :

Association nationale des retraités fédéraux – Section de Montréal,
1940, boul. Henri-Bourassa Est, Bureau 300,
Montréal (Québec)
H2B 1S1

**Le bénévolat chez nos membres :
continuer à nous écrire en envoyant un
courriel à Anrf-fsna@cadre.qc.ca**



Nous aimerions vous remercier d'avoir pris quelques minutes de votre temps pour nous relater vos diverses expériences de bénévolat. Comme promis, nous partageons ci-dessous, des actions de bénévolat dans lesquelles se sont engagés trois membres de notre association.

Voici Carole qui œuvre auprès d'organismes d'aide aux femmes. Son conjoint, également retraité fait du bénévolat. Voici ce qu'elle nous écrit :

"Il existe un grand besoin de bénévoles dans notre société et je considère qu'il est important de s'impliquer en tant que retraité.

De plus cela est très valorisant. Depuis près de 9 ans, je suis membre du CALACS de l'Ouest-de-l'Île (Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel)... Malgré que mon conjoint ne soit pas retraité de la fonction publique, je voudrais mentionner son implication au Centre canadien du patrimoine aéronautique situé à Ste-Anne-de-Bellevue. "

Quant à Howard, il nous relate son expérience dans le secteur hospitalier:

"Je fais du bénévolat en tant que personne à l'accueil à l'Hôpital général juif de Montréal. Je fais cela maintenant depuis 5 ans et j'ai du plaisir à rencontrer et aider les gens ... Il y a deux raisons pour lesquelles je suis bénévole ici. D'abord ma femme travaille à l'hôpital. Deuxièmement en raison d'avoir des parents âgés. J'étais à l'hôpital assez souvent et je suis familier avec l'hôpital. "

Et pour Catherine, qui est d'avis que le plus important comme retraitée du gouvernement

c'est d'être encore utile à notre société, voici ce qu'elle écrit :

" J'ai le plaisir d'être une chauffeur bénévole auprès de Santropol Roulant, un organisme montréalais sans but lucratif, fruit d'une initiative jeunesse. Ils réunissent des membres de différentes cultures et générations par le biais d'un service de popote roulante, de nombreuses activités visant un rapprochement entre les jeunes et moins jeunes ainsi que divers programmes de bénévolat. Voici le lien ou vous trouverez plus d'informations et les possibilités de faire du bénévolat :
<http://www.santropolroulant.org/2009/F-rationale.htm>

Merci de nous écrire (Anrf-fsna@cadre.qc.ca) et de continuer à nous faire connaître vos activités de bénévolat. Cela nous permettra de faire un portrait de l'implication de nos membres en tant que bénévoles. Nous publierons vos témoignages, et qui sait, cela pourra peut-être en inspirer d'autres qui se cherchent des expériences intéressantes comme bénévole.

**FAITES-NOUS CONNAÎTRE VOS
SOUHAITS**



Dans le bulletin de l'automne 2011, nous vous avons informé à propos d'un document important qui a été publié dans notre site internet à propos du choix que les retraités doivent faire à l'âge de 65 ans entre le maintien du Régime de soins de santé dans la Fonction Publique et celui du régime de l'assurance-maladie du Québec. Ce document est disponible à l'adresse suivante :

http://www.anrf-fsna.qc.ca/pdf/medicament-65ans_fr.pdf

Par la même occasion, nous vous avons invité à communiquer avec nous afin de nous faire connaître vos sujets que vous aimeriez voir traités dans nos prochaines publications.

Nous n'avons rien reçu de votre part. Nous insistons pour connaître les sujets qui vous préoccupent, car très souvent, ils concernent aussi plusieurs autres membres.

Voilà ! Contactez-nous. Par téléphone, au numéro indiqué ci-haut ou encore par courriel, à l'adresse suivante: anrf-fsna@cadre.qc.ca

Nous vous remercions à l'avance de vos suggestions.

L'augmentation des pensions pour l'année 2011 : 2.8%



Le Conseil du Trésor a annoncé que le taux d'indexation qui sera appliqué aux pensions fédérales en janvier 2012 sera de 2,8%.

Deux lois régissent l'indexation des prestations du régime de pension de retraite de la fonction publique : la *Loi sur la pension de la fonction publique* (LPPF) et la *Loi sur les prestations de retraite supplémentaires* (LPRS).

Toutefois, des membres nous ont demandé de quelle façon était établi le taux d'indexation à chaque année. Il nous fait plaisir de vous offrir quelques explications.

Les augmentations de la pension des participants retraités et de leurs survivants sont calculées chaque année à l'aide de l'Indice des prix à la consommation (IPC), publié par Statistique Canada. Au cours de la période de 12 mois se terminant en décembre, les prix à la consommation ont augmenté de 2,3 %.

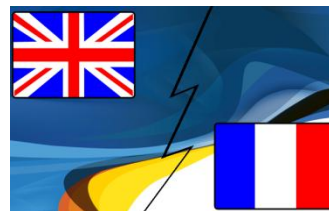
La LPRS précise que la période de douze mois s'échelonnant du 1^{er} octobre au 30 septembre doit servir à calculer l'augmentation payable en janvier de l'année suivante. Le calcul se fait à l'aide de l'indice d'ensemble des prix à la consommation pour le Canada, non désaisonnalisé.

Les différentes périodes de référence utilisées par les deux organisations expliquent l'écart entre le pourcentage de 2.8% que nous avons reçu et le pourcentage de 2.3% établi par l'agence Statistiques Canada.

Ces calculs étant assez techniques, des renseignements additionnels sont disponibles à l'adresse suivante :

- <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pension/explanation-index-fra.html>
- <http://www.tbs-sct.gc.ca/hr-rh/bp-rasp/pensions/faq-fra.asp>
- <http://www.statcan.gc.ca/subjects-sujets/cpi-ipc/cpi-ipc-fra.htm>

Le site internet de votre section est maintenant disponible dans les deux langues officielles



Dans le but d'offrir des services équivalents à notre membership anglophones, nous vous avons sollicité régulièrement depuis deux ans afin d'obtenir les services d'un traducteur bénévole. Voilà, mission accomplie. Nous avons recruté une bénévole qui a offert généreusement ses services professionnels.

Tout le site de la section de l'ANRF-Montréal est maintenant offert en anglais et en français. Désormais, la traduction se fera au fur et à mesure des ajouts que nous ferons dans le site.

APPEL DE CANDIDATURES ADMINISTRATEUR DE LA SECTION

Vous avez l'opportunité de joindre l'équipe du Conseil d'Administration de votre Section en posant votre candidature à l'un des **6 postes** qui feront l'objet d'élection lors de l'AGA du **mardi, le 2 Mai 2012.**

Cinq postes sont disponibles pour un mandat de trois ans et un autre poste pour un mandat de deux ans. Soumettre votre candidature est fort simple : vous complétez et retournez le formulaire joint à cet envoi à la page six.

Le point sur la sécurité de la vieillesse

Dans son discours au Forum économique



mondial de Davos, en Suisse, le 26 janvier dernier, le premier ministre Harper a fait allusion à de

probables modifications au régime de la Sécurité de la vieillesse (SV).

Depuis ce discours, le gouvernement a apporté quelques précisions au dossier au moyen d'un communiqué de presse émis par le bureau du premier ministre le vendredi 27 janvier, pour préciser les intentions du gouvernement. « *Le gouvernement Harper rassure tous les aînés du fait qu'ils conserveront toutes les prestations dont ils bénéficient actuellement. En clair, il n'y aura pas de changement aux prestations que les aînés reçoivent actuellement* ».

L'ANRF a réagi rapidement aux propos du premier ministre Harper en publiant le 31 janvier suivant une annonce sur cette question majeure pour les canadiens. Le texte de cette annonce est disponible à l'adresse suivante : <http://www.fsna.com/blogue/2012/01/le-point-sur-la-question-de-la-securite-de-la-vieillesse/>

Mémoire de l'ANRF concernant les soins de santé

Le 8 décembre 2011, le bureau national de l'ANRF a présenté un mémoire au comité sénatorial concernant l'examen des progrès réalisés en matière de mise en œuvre du plan décennal 2004-2010 pour consolider les soins de santé.

Une copie de ce mémoire est disponible à l'adresse suivante :

<http://www.fsna.com/blogue/2011/12/mmoire-de-lanrf-concernant-les-soins-de-sante/>

Dans son message, l'ANRF indique qu'elle appuie fermement la rétention des principes et des critères de programmes énoncés dans la *Loi canadienne sur la santé*, à savoir la gestion publique, l'intégralité, l'universalité, la transférabilité et l'accessibilité.

Il s'agit d'une initiative intéressante produite par le bureau national.

COMBIEN DE POURBOIRE?



Quand vient le temps de laisser un pourboire. Combien suffit? Voici un petit survol des meilleures pratiques dans le domaine et quelques conseils sur l'art de satisfaire tout le monde.

Restaurants et bars : de 15% à 20% de la facture avant taxes. Généralement, la plupart des convives donnent plus de 15% en partie parce qu'il est plus facile de calculer 20%

Hôtel : valets de chambre et chasseurs : de \$2 à \$3 par service. Donner davantage s'ils transportent beaucoup de bagages. De \$2 à \$4 par nuit en laissant une note indiquant clairement 'femme de chambre'

Salon de coiffure : 15% de la facture totale. Si plusieurs employés se sont occupés de vous laissez la réceptionniste distribuez le 15%.

Livraison de restaurant : de 10 à 15% de la facture. Pourboire minimum \$2.

Pour plus de détails sur cet article, nous vous invitons à consulter le site internet de votre section au :

<http://www.anrf-fsna.qc.ca/index.php>



**Assemblée générale annuelle 2012
Section de Montréal**

**FORMULAIRE DE MISE EN CANDIDATURE
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
(Veuillez écrire en lettres moulées)**

Présentateur (trice)

Nous, soussignés, # de membre
..... # de membre
de la Section de Montréal, présentons la candidature de

.....

Signature

Date

Signature

Date

Candidat(e)

Je, soussignée, # de membre
de la Section de Montréal, accepte que ma candidature soit présentée au poste d'administrateur * et
m'engage, si je suis élu(e), à remplir de mon mieux les fonctions rattachées à ce poste.

* Veuillez indiquer votre choix pour un poste de : 3 ans 2 ans
ou aucune préférence

Signature

Date

*Faites parvenir le ou avant le 13 avril 2012 à
Raynald Turgeon, président
Comité des mises en candidature
ANRF, section Montréal
1940, boul. Henri-Bourassa Est, bureau 300
Montréal (Québec) H2B 1S1*

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE – ANRF SECTION MONTRÉAL
MERCREDI 2 MAI 2012**

Vous êtes convoqué (e) à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra à 10h00, le mercredi 2 mai 2012. Vous êtes invité (e) à **arriver à 9h15** afin que nous soyons en mesure de débiter à 9h45. L'Assemblée se tiendra à la salle Le Rizz, 6630 rue Jarry est, St-Léonard, www.lerizz.com (métro Langelier, autobus 33 direction nord, descendre au coin de Jarry et se diriger vers l'est). Un grand stationnement est disponible.

Avant le début de l'Assemblée il y aura présentation des membres du Conseil d'administration et par la suite monsieur Hélian Lizotte, président national qui nous entretiendra brièvement sur des sujets d'actualité et d'intérêt pour les membres. (15 minutes).

L'assemblée générale sera suivie d'un repas aux environs de l'heure du midi. La contribution pour le repas est fixée à \$20.00 par personne. Il est essentiel de faire vos réservations par écrit, à cette fin, veuillez remplir et expédier le coupon que vous trouverez après ce texte.

Après le repas il y aura une autre allocution qui sera faite par notre président national. D'autres invités de l'ANRF auront l'occasion de se présenter et par la suite il y aura un panel composé de ces invités pour répondre à vos questions. À la fin de l'après-midi il y aura tirage de prix de présence.

Jocelyne Wiseman
1^{er} vice-présidente

COUPON RÉPONSE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE MERCREDI 2 MAI 2012

À RETOURNER DÈS RÉCEPTION OU AU PLUS TARD LE 13 AVRIL 2012

Nom du membre _____ Numéro de membre _____

Nom du conjoint membre _____

Adresse courriel _____

Téléphone _____

Adresse de résidence :

Adresse

App.

Ville

Code postal

J'assisterai à l'assemblée annuelle à 10H00

Participation au repas : 1 personne 20 \$ 2 personnes 40 \$. Chèque inclus _____

Un buffet vous sera servi.

Envoyer à : ANRF, 1940, boul. Henri-Bourassa, bureau 300, Montréal (Québec) H2B 1S1

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
ORDRE DU JOUR
MERCREDI – 2 MAI 2012

- 10h00 **1-** Ouverture de l'assemblée
- 10h01 **2-** Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 10h10 **3-** Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 3 mai 2011
- 10h20 **4-** Finances
- Présentation des états financiers de l'exercice 2011
 - Nomination d'un expert comptable
- 10h40 **5-** Mot de la présidence
- 10h55 **6-** Élections :
- Dépôt du rapport du Président du comité de candidature
 - Désignation d'un (e) Président (e) et des adjoints au président d'élection
 - Élection au conseil d'administration pour les postes suivants;
 - 5 postes d'administrateur pour un mandat de trois ans
 - 1 poste d'administrateur pour un mandat de deux ans
 - 1 poste d'administrateur recruté en mai 2011 à confirmer dans son poste pour un mandat de deux ans
- 11h55 **7-** Période de questions
- 12h15 **8-** Levée de l'assemblée
- Les états financiers et le procès verbal de l'assemblée générale 2011 seront envoyés aux membres qui s'inscriront à l'assemblée générale annuelle.
 - La planification budgétaire 2012 et la version 2011 des règlements généraux de la section seront disponibles sur place.